

Lausanne, le 17 avril 2018

Communiqué de presse

La loi sur l'aménagement du territoire et les constructions est adoptée Le PLR Vaud salue l'adoption par le Grand Conseil de la LATC

Le Grand Conseil a accepté ce jour la loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC). Le PLR Vaud est satisfait de cette issue qui permettra au canton de Vaud de sortir durablement du moratoire sur les zones à bâtir. Si le PLR a accepté la taxe sur la thésaurisation, ce n'est pas avec le sourire, mais pour faire face à ses responsabilités et éviter le droit d'emption. Le PLR tient à souligner le travail considérable de la conseillère d'État Jacqueline de Quattro.

Après l'acceptation par le Conseil fédéral du plan directeur cantonal vaudois, cette bonne nouvelle permet au canton de sortir durablement du moratoire sur les zones à bâtir. Ce dossier crucial pour le développement et l'économie de notre canton, porté par la conseillère d'État PLR Jacqueline de Quattro, permettra au canton de Vaud de respecter la loi fédérale ainsi que l'autonomie cantonale et communale. Cette loi était attendue par les propriétaires, les professionnels ainsi que les communes et permettra de sortir de l'incertitude.

Après plusieurs mois de gestation parlementaire, la loi votée cette après-midi s'éloigne considérablement du projet initial. Le projet de loi a été alourdi par la gauche du Grand-Conseil alors que le PLR visait le plus d'allègements possibles. Il regrette le travail de sape de la gauche dans le compromis de la feuille de route. Le PLR assume ses responsabilités et s'en est tenu à la feuille de route discutée avec les autres partis afin de pérenniser la sortie du moratoire. En outre, pour éviter le droit d'emption, qui constituait une violation inadmissible du droit de propriété, le PLR a fait le choix difficile de la taxe de thésaurisation.

Le PLR Vaud souhaite que ce compromis ne soit pas un simple compromis de façade et sera attentif à la mise en œuvre de la loi. Tout retard dans l'application de celle-ci, dû à d'éventuels recours, serait fortement dommageable voir irresponsable pour notre canton.

Contacts :

Frédéric Borloz, président du PLR Vaud, 079 204 43 30

Grégory Devaud, président du Groupe PLR au Grand Conseil, 079 641 64 37

Christelle Luisier Brodard, vice-présidente du Groupe PLR au Grand Conseil, 078 628 88 53

Marc Olivier Buffat, député, 079 252 78 20

Olivier Bloch, secrétaire général adjoint du PLR Vaud, 079 532 55 56